

Ministère pour la collaboration et l'aide qu'ils lui ont accordées et pour la façon dont ils ont répondu en détail aux questions que leur ont posées les membres du comité.

Le comité serait très reconnaissant si on lui fournissait l'occasion d'étudier le rapport Wood relativement au travail et à l'organisation de la Commission canadienne des pensions après que ce rapport aura été publié et déposé à la Chambre.

En même temps que l'étude du rapport annuel (1965-1966) du ministère des Affaires des anciens combattants, de la Commission canadienne des pensions et de la Commission des allocations aux anciens combattants, le comité se propose également de faire une étude comparative des allocations accordées à tous les anciens combattants.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules n° 1 à 4 inclusivement*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 1 aux Journaux).

Les postes des prévisions budgétaires susmentionnés se trouvent être renvoyés devant le comité des subsides, suivant l'article 57 du Règlement.

M. Cameron (High Park), du comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le premier rapport dudit comité, dont il est donné lecture ainsi qu'il suit:

Le comité recommande que son quorum soit réduit de 13 à 8 membres.

M. Pepin, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre, — Copie d'un accord en date du 13 juin 1967, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse, concernant la Société de développement du Cap-Breton projetée ainsi que d'un communiqué de presse, en date du 29 décembre 1966, publié par le premier ministre et établissant la ligne de conduite relative aux houillères du Cap-Breton. (*Texte anglais*)

Sur motion de M. Gendron, appuyé par M. Deachman, le premier rapport du comité permanent de l'habitation, de l'aménagement urbain et des travaux publics, présenté à la Chambre le mardi 13 juin 1967, est agréé sur division.

M. Nesbitt, appuyé par M. Muir (Lisgar), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-133, Loi modifiant le Code criminel (Maîtrise d'un véhicule à moteur), qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Allard, appuyé par M. Mongrain, présente, avec la permission de la Chambre; le Bill C-134, Loi prévoyant un hymne national canadien, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, M. Pepin, appuyé par M. MacEachen, propose, — Que la Chambre se forme en comité plénier, plus tard aujourd'hui, pour l'étude du projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure établissant une Société de développement du Cap-Breton chargée d'acquérir, de réorganiser et de réadapter